

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST et Joseph LIARD
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 10
Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°10 : PRIX DES REPAS

Par délibération n°19 en date du 7 décembre 2023, le Conseil d'administration du CCAS a validé les coûts des repas à compter du 1^{er} décembre 2023 en précisant que ceux-ci pourraient être réactualisés en fonction du contexte économique.

Le coût des denrées évoluant de manière favorable depuis le début de l'année, il vous est proposé de revoir le prix des repas à compter du 1^{er} mai 2024.

Vu la loi EGalim N°2018-938 du 30 octobre 2018 portant sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable,
Vu la loi EGalim2 N°2021-1357 du 18 octobre 2021 garantissant une meilleure prise en compte des coûts de production des agriculteurs,

Considérant que le coût de revient 2024 doit intégrer 50% de produits locaux dont 20% de produits bio,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose, à compter du 1^{er} mai 2024, les coûts suivants, précisant que ceux-ci pourront être réactualisés en fonction du contexte économique :

	2023	Prix à compter du 1 ^{er} décembre 2023	Proposition à compter du 1 ^{er} mai 2024
RFJ déjeuner	6.38€	6.89€	6.83€
RFJ dîner	5.15€	5.56€	5.51€
RFJ petit-déjeuner	0.75€	1.00€	1.00€
Personnel de la Cuisine	2.50€	4.50€	4.00€
Portage repas à domicile	6.46€	6.98€	6.91€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance enfants	5.13€	5.54€	5.49€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance adultes	6.21€	6.71€	6.64€
Ville pour scolaires et centres de loisirs maternelles	5.40€	5.83€	5.78€
Ville pour scolaires et centres de loisirs élémentaires	5.90€	6.37€	6.31€
Ville pour scolaires et centres de loisirs adultes	6.21€	6.71€	6.64€
Les Cytises - CH Mazurelle	6.21€	6.71€	6.64€
Hôpital de jour enfants	5.90€	6.37€	6.31€
Hôpital de jour adultes	6.21€	6.71€	6.64€
Plateau repas	8.38€	9.00€	9.00€

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 23/4/24
Publié électroniquement le : 23/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

